

## **Enseignement Supérieur et Recherche - Subventions à l'Université de Franche-Comté pour la fête de la Science et l'Université Ouverte**

*Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur :*

### **I - Fête de la Science**

Événement organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Fête de la Science irrigue l'ensemble du territoire du 17 au 23 novembre prochain. Le principe de cette manifestation est de susciter partout la rencontre du public avec les chercheurs, ingénieurs et techniciens.

L'Université de Franche-Comté dont la culture scientifique et technique est l'une de ses missions, est chargée d'assurer l'organisation des différentes actions menées sur Besançon.

Pendant une semaine, dans la ville, les sciences seront donc fêtées et ouvertes à tous avec des animations, observations, manipulations, expérimentations, discussions, interrogations, projections... : Porte ouverte sur l'univers au Parc de l'observatoire, animations autour de l'exposition Visions du monde au Musée du Temps, de La momie aux amulettes au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, Bar des sciences, rallye scientifique pour les jeunes dans les centres de loisirs de la ville, rencontres, débats, films avec les chercheurs...

Le moment fort de cette semaine festive sera le village des sciences qui se tiendra sur le campus de la Bouloie, sous chapiteau et dans le bâtiment Propédeutique, du jeudi 20 au samedi 22 novembre 2008. Il réunira notamment les chercheurs de La Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, de l'Institut UTINAM, de FEMTO-ST, du Laboratoire de Chrono-environnement, de l'INSERM, du CNRS... De nombreuses associations et clubs scientifiques locaux iront à la rencontre du public.

Ces rendez-vous ludiques connaissent un réel succès à Besançon (4 000 visiteurs en 2007 dont 1 900 scolaires) durant lesquels les Bisontins sont invités à dialoguer, comprendre, expérimenter, découvrir le monde d'aujourd'hui qui ne se conçoit pas sans la science et la technologie.

La Ville apporte son soutien à la coordination des événements bisontins, en particulier le village des sciences par des prestations logistiques et par l'attribution d'une subvention.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Université de Franche-Comté à ce titre.

### **II - Université Ouverte**

L'Université Ouverte a pour mission d'ouvrir à un large public le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne, sans considération d'âge ou de diplôme, et ne vise qu'à une formation culturelle désintéressée.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, sous la responsabilité de l'Université de Franche-Comté, garante du niveau et de la rigueur scientifique des activités proposées.

L'offre de cours diversifiée et les divers cycles d'enseignement et de conférences proposées permettent de satisfaire la curiosité d'auditeurs toujours très nombreux.

Le programme des activités décline des thèmes variés avec les thématiques suivantes :

- \* Humanités : Histoire, Histoire de l'art, Latin, Littérature, Philosophie,
- \* Sciences humaines : Education, Psychologie, Etudes régionales, Franche-Comté
- \* Culture scientifique et technique : Le Ciel, La Terre, Médecine et Pharmacie,

- × Sciences politiques et juridiques : Droit, Politique, Economie,
- × Langues vivantes : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien,
- × Education physique : Danses, Claquettes.

Il est proposé de verser une subvention de 15 500 € à l'Université de Franche-Comté à ce titre.

En cas d'accord sur ces propositions, la dépense totale, soit 19 500 €, sera imputée au chapitre 65.23/65731 CS 400.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 19 500 € à l'Université de Franche-Comté et autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir à ce titre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 20 novembre 2008.*